

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Marc ANDRO**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Cession de l'atelier relais de Lannien à Edern

La société MGO, sollicite l'acquisition d'un atelier relais qu'elle occupe pour développer son activité. L'atelier relais de Lannien, propriété de Quimper Bretagne Occidentale, pourrait être vendu, pour un montant total de 135 000 €. Le conseil communautaire du 3 février 2023 a approuvé la vente à l'entreprise MGO. En raison de leur souhait de créer une SCI, il est nécessaire de redélibérer pour permettre la finalisation de la cession.

Suite à la fusion de l'ex Pays Glazik, la communauté d'agglomération est propriétaire des locaux à vocation économique qu'elle loue à des entreprises. Sur Edern, l'atelier relais de Lannien héberge deux entreprises : MGO, entreprise Briécoise exerçant dans le domaine du bâtiment, et « Une patte à la fois », un cabinet vétérinaire spécialisé dans les soins de physiothérapie.

L'entreprise MGO, locataire de 352 m² d'ateliers, depuis le 12 septembre 2022, représentée par M. CETIN, sollicite l'acquisition de l'ensemble immobilier pour développer son activité. MGO poursuivrait le bail en cours avec le cabinet vétérinaire, sur 75 m² de bâtiment.

L'ensemble immobilier, composé des parcelles F1557, 1560, 1567, 1561, 1565, 1566, 1563, 1037 et 1481, est d'une superficie d'environ 430 m² bâti et 1 438 m² non bâti. Il sera nécessaire après réalisation des investigations effectuées par le cabinet Géosat de constituer les servitudes de tréfonds qui seraient nécessaires (eaux pluviales, eaux usées, etc.). Cet atelier relais, propriété de Quimper Bretagne Occidentale, pourrait être vendu, pour un montant total de 135 000 € après consultation de la Direction de l'immobilier et de l'état. Le prix se situe légèrement au-delà de la marge d'appréciation de 10 % de l'avis de Domaines compte tenu de l'état de la toiture très dégradé et de la réalisation de la vente qui a subi un retard lié à des contraintes administratives (enlèvements de véhicules, instauration de servitudes...) qui a contraint

l'entreprise MGO à poursuivre la location du bâtiment dans l'attente. L'acquéreur prendra en charge les frais liés au transfert de propriété.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- de céder l'atelier relais à l'entreprise MGO, à la SCI en cours de création, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait à titre gratuit, pour un montant total de 135 000€ ;

2- d'autoriser madame la présidente à signer tous les actes à intervenir.